

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026**

Accusé de réception en préfecture  
076-217603844-20260409-D62-0426-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2026  
Date de réception préfecture : 14/04/2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 25  
- votant par procuration 4  
- absent 0  
- total des votants 29

**xxx**

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations  
examinées en séance faits le 10 avril 2026.

**xxx**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le deux avril, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

**Étaient présents :**

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, Mme Bérénice PICAUVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjointes,

M. Alain TROUVÉ, Mme Roseline FEUILLYE, M. Bruno GIMAY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Christine DÉCHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

Mme Murielle MOUTIER LECERF	qui donne pouvoir à	M. Régis RÉCHER
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Mourad BETTAHAR
Mme Patricia FANNY	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Laëtitia HÉRANVAL	qui donne pouvoir à	Mme Sandrine COTTARD

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Alain TROUVÉ est nommé secrétaire par délibération n°D.27/04.26 du Conseil Municipal.

**Délibération n° : D.62/04.26**

**Objet :** Dénomination de voirie  
Projet de construction de logements  
Quartier – rue des Moulins

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 09.04.2026

**Délibération n° : D.62/04.26**

**Objet : Dénomination de voirie  
Projet de construction de logements  
Quartier – rue des Moulins**

Madame HAMARD indique que dans le cadre du projet de lotissement privé, porté par Seine Manche Promotion, situé, quartier rue des moulins, le Conseil Municipal, par délibération n°D.85/06.11 en date du 30 juin 2011, a procédé à la dénomination de l'impasse du lotissement : "Impasse des Coquelicots".

Ce programme n'ayant pas trouvé preneur, la société LOGEAL Immobilière a transformé le projet en une opération mixte de 55 logements entraînant une modification de l'aménagement du site et notamment la création d'une nouvelle rue traversante.

Aussi, afin de permettre l'intervention des concessionnaires et la poursuite des travaux, il est nécessaire de procéder à la dénomination officielle de la rue traversante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-29, L2121-30 et L2122-21,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2011 portant dénomination de l'impasse du lotissement Seine Manche Promotion : "Impasse des Coquelicots" (n°D.85/06.11),

Considérant que le projet initial de lotissement n'a pu être commercialisé par la société Seine Manche Promotion, propriétaire du site, et en conséquence, a été transformé en programme social mixte de 55 logements, associant habitat collectif et habitat groupé, porté par LOGEAL Immobilière,

Considérant que cette évolution a entraîné une réorganisation de l'aménagement, incluant la création d'une nouvelle rue traversante, tandis que l'impasse initialement prévue, bien que légèrement déplacée, demeure située dans le même secteur et peut conserver la dénomination-adoptée en 2011,

Considérant que l'absence de dénomination officielle des voies empêche tout numérotage des futurs logements, ce qui bloque l'intervention des concessionnaires notamment pour l'implantation d'un poste GRDF et la réalisation des autres réseaux nécessaires aux constructions,

Considérant qu'il convient, d'assurer une cohérence toponymique au sein dudit quartier,

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 09.04.2026

**Délibération n° : D.62/04.26**

**Objet : Dénomination de voirie  
Projet de construction de logements  
Quartier – rue des Moulins**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de conserver la dénomination : "Impasse des Coquelicots" pour la voie en impasse située dans le projet immobilier de LOGEAL Immobilière,
- de dénommer la voie nouvelle traversant ledit projet immobilier : "Rue des Marguerites",
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,  
  
Patrick CIBOIS.

Le secrétaire de séance,

  
Alain TROUVÉ.